

RAPPORT ANNUEL

2019

I. LE RAPPORT DE GESTION4

Le rapport de gestion présente le régime, l'activité et les évolutions récentes constatées, ainsi que des éléments prévisionnels.

II. LES COMPTES ANNUELS8

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait significatif et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

III. CERTIFICATION DES COMPTES14

Les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits effectuent une mission d'audit et de contrôle des comptes du fonds portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. À l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité au présent document.

I. LE RAPPORT DE GESTION	4
PRESENTATION GENERALE	5
FINANCEMENT DU FONDS	5
GESTION ADMINISTRATIVE	5
INDICATEURS	6
FRAIS DE GESTION	6
II. LES COMPTES ANNUELS	8
LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT	9
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	9
RESULTAT ET RESERVES	11
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE	12
FAITS CARACTERISTIQUES	12
EVENEMENTS POST-CLOTURE	12
ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	12
PRINCIPES GENERAUX	12
REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES	12
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN	13
1 : DISPONIBILITES	13
2 : CAPITAUX PROPRES	13
3 : DETTES SUR PRESTATAIRES	13
4 : DETTES SUR ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE	13
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	13
5 : PRESTATIONS SOCIALES	13
6 : AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	13
7 : PRODUITS TECHNIQUES : FINANCEMENT	13
III. CERTIFICATION DES COMPTES	14

I. LE RAPPORT DE GESTION

PRESENTATION GENERALE

La gestion de la Compagnie du chemin de fer Franco-Ethiopien (CFE) a été confiée à la Caisse des dépôts par convention signée le 30 mars 1993 avec l'Etat.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles la Caisse des dépôts assure la gestion, pour le compte de l'Etat, les opérations de paiement de pensions aux retraités ayant relevé de la CFE et justifiant de la nationalité française, quel que soit le lieu de leur résidence.

L'Etat ayant mis à la disposition de la Caisse des dépôts tous les dossiers de pensions directes déjà liquidés, seules les pensions de réversion à venir seront traitées par la Caisse des dépôts selon les dispositions de la réglementation de la CFE en vigueur à la date du 12 juillet 1977, en application de l'article 7 de la loi n°77-770 du 12 juillet 1977.

FINANCEMENT DU FONDS

Conformément à l'accord conclu le 5 mars 1993 entre l'Etat éthiopien et l'Etat français, le service des pensions de retraite versées aux anciens fonctionnaires français du Chemin de fer franco-éthiopien est financé par le gouvernement français.

Le service comptable adresse trimestriellement au ministère de la transition écologique et solidaire, un appel de fonds servant à payer les arrérages de pension et les frais de gestion, le montant global de ces versements s'élève à 52 082 € pour l'année 2019.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion de la Caisse de retraite du chemin de fer franco-éthiopien est assurée par la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts, au sein de la Direction des gestions mutualisées de à l'établissement de Bordeaux.

Les gestionnaires du fonds CRCFE ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des arrérages.

Pour cela, ils sont chargés de :

- liquider les réversions ;
- remettre en paiement les pensions suspendues ;
- procéder à l'annulation des paiements suite au décès du bénéficiaire ;
- régulariser en versant un prorata décès, ou réclamer un trop versé ;
- effectuer annuellement un contrôle d'existence, qui peut donner lieu à la suspension du paiement, dans la mesure où l'intéressé ne répond pas dans les délais impartis ;
- vérifier que les bénéficiaires de pension de réversion répondent aux conditions nécessaires (âge, état civil).

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des Investissements et de la Comptabilité qui effectue également les appels de fonds auprès des mandants.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par la Direction de la Gouvernance des fonds.

INDICATEURS

Le nombre de pensionnés de la Caisse de retraite du chemin de fer franco-éthiopien s'élève à 8 au 31 décembre 2019 :

- 2 pensionnés de droit direct,
- 6 pensionnés de droit dérivé (réversion).

Parmi ces pensionnés, un a 82 ans, un autre 87 ans, et 6 ont entre 93 et 101 ans.

Le montant des pensions (échéances trimestrielles) de l'année 2019 s'élève en brut à 43 670 euros. Compte tenu des annulations de pensions réalisées, 1 359€ sont déduits de ce montant.

Ainsi, le montant brut final de ces prestations est de 42 311 euros.

FRAIS DE GESTION

La Caisse des dépôts, en qualité de gestionnaire, met à la disposition du fonds des moyens en personnel, matériel, locaux et système d'information.

L'Etat verse à la Caisse des dépôts des frais de gestion, sur une base forfaitaire de 7 622,45 € par an.

II. LES COMPTES ANNUELS

LES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE ET LE RESULTAT

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2019	2018
Disponibilités	1	52 649	51 244
Banques		52 649	51 244
TOTAL GENERAL		52 649	51 244

BILAN PASSIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2019	2018
Capitaux propres	2	50 771	48 622
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		48 622	47 262
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		2 149	1 361
Prestataires	3	340	1 699
Versements directs aux prestataires		340	1 699
Entités publiques et organismes de sécurité sociale	4	1 538	923
Prélèvement à la source		677	
Cotisations sociales à reverser		861	923
TOTAL GENERAL		52 649	51 244

COMPTE DE RESULTAT CHARGES

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2019	2018
Prestations sociales	5	42 311	42 967
Prestations légales		42 311	42 967
<i>Prestations légales vieillesse droit direct</i>		42 311	42 967
Diverses charges techniques		1	-
Autres charges techniques		1	-
Achats et charges externes	6	7 622	7 622
Frais de gestion		7 622	7 622
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		49 934	50 590
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT)		2 149	1 361
TOTAL GENERAL		52 083	51 950

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2019	2018
Produits techniques	7	52 082	51 950
Contributions publiques		52 082	51 950
Divers produits techniques		1	-
Autres produits techniques		1	-
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		52 083	51 950
TOTAL GENERAL		52 083	51 950

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

Rubriques	2019	2018
Produits techniques	52 082	51 950
Divers produits techniques	1	
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	52 083	51 950
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	52 083	51 950
Prestations sociales	42 311	42 967
Diverses charges techniques	1	-
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	42 312	42 967
Achats et charges externes	7 622	7 622
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	7 622	7 622
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	49 934	50 590
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	9 771	8 983
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	(7 622)	(7 622)
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	2 149	1 361
PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIERES (VI)		
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)		
E - RESULTAT COURANT (C+D)	2 149	1 361
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
TOTAL DES PRODUITS	52 083	51 950
TOTAL DES CHARGES	49 934	50 590
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 149	1 361

RESULTAT ET RESERVES

(en euros)

	2019	2018	2017	2016	2015
Report à nouveau	48 622	47 262	44 540	41 818	38 020
Résultat	2 149	1 361	2 722	2 721	3 798
Capitaux propres après affectation du résultat	50 771	48 622	47 262	44 540	41 818

Le résultat 2019, d'un montant de 2 149 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

FAITS CARACTERISTIQUES

Mise en place du prélèvement à la source.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

La CRCFE (Caisse de retraite du Chemin de Fer Ethiopien se conforme aux dispositions du PCUOSS (*Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale*).

En application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001, les opérations réalisées par la CRCFE sont retracées dans un compte d'affectation spéciale (CAS-Pensions) depuis le 1er janvier 2006 et font l'objet d'une remontée vers la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP) afin d'être intégrées dans les comptes de l'Etat.

REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES

Frais de gestion

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la CRCFE des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération forfaitaire fixée par la convention signée par les deux parties.

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN

1 : DISPONIBILITES

L'actif du bilan n'est constitué que des disponibilités du fonds.

2 : CAPITAUX PROPRES

Le montant des capitaux propres du fonds s'élève à 50 771 € et représente 96 % du total du passif.

3 : DETTES SUR PRESTATAIRES

Ce poste concerne des prestations dues à 1 allocataire pour un montant de 340 €, correspondant à 1 échéance trimestrielle impayée, dans l'attente de reversement ou de prescription.

4 : DETTES SUR ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Ce poste est constitué par les retenues précomptées sur les pensions du 4^{ème} trimestre 2019 pour 861 €, à reverser à l'URSSAF en janvier 2020.

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5 : PRESTATIONS SOCIALES

Le montant des prestations servies de 42 311 € diminue légèrement par rapport à l'exercice précédent, en lien avec l'évolution du nombre de bénéficiaires (9 depuis 2017, puis 8 au dernier trimestre 2019).

6 : AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Frais de gestion

Le montant de la facture forfaitaire des frais administratifs dus à la CDC pour l'année 2019 s'élève à 7 622 €.

7 : PRODUITS TECHNIQUES : FINANCEMENT

Le fonds est alimenté par une subvention du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie qui s'est élevée à 52 082 € pour 2019. Elle a été versée en quatre acomptes trimestriels :

➤ 1 ^{er} acompte :	le 19 février pour	12 988 €
➤ 2 ^{ème} acompte :	le 10 juin pour	12 988 €
➤ 3 ^{ème} acompte :	le 12 septembre pour	13 053 €
➤ 4 ^{ème} acompte :	le 12 décembre pour	13 053 €

III. CERTIFICATION DES COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et
Consignations sur les comptes individuels du CRCFE**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

A la Direction des Retraites et de la Solidarité

CRCFE

5 Rue du Vergne,
33300 Bordeaux

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de La Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un audit des comptes individuels du CRCFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Comptes ont été arrêtés sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et des Consignations le 26 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces Comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du CRCFE au 31 décembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 mai 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Cyrille Dietz



Pascal Parant



François Lembezat